Belgique

— **Bruxelles.** Dernièrement avant une séance de l'Union syndicale à Bruxelles, M. l'ingénieur Gobert a développé le projet, de faire de Bruxelles un port maritime, par l'approfondissement du canal de Willebroeck.

—A la *Chambre Belge*. Au sujet du traité de commerce franco-belge, M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères se plaint de n'avoir entendu qu'un concert de critiques.

En effet, dès que les dispositions du nouveau traité ont été connues, les critiques et les regrets se sont manifestés de toutes parts.

La presse a formulé les premières plaintes, puis sont venues les diverses associations de commerce et d'industrie qui ont exposé leurs griefs. Voici maintenant que les réclamations se produisent jusque dans l'enceinte législative.

M. Tack, député de l'arrondissement de Courtrai, voit les intérêts des Flandres gravement compromis par ce traité qui ferme le marché français à ses industries textiles. Il trouve que les négociations n'ont été autre chose que la répétition de la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Le Gouvernement français, par le relèvement des tarifs, par la substitution des droits spécifiques aux droits *ad valorem*, par le déclassement des articles, n'a eu en vue que d'élever des barrières économiques presque infranchissables entre le producteur belge et le consommateur français.

M. Kervyn de Lettenhove ne se montre pas moins sévère que M. Tack, mais il plaide plus particulièrement la cause de l'agriculture.

MM. Dansaert et Verhaege de Naeger, prennent ensuite la parole et déclarent qu'ils voteront le traité, mais comme pis-aller et pour éviter l'application du tarif général.

— L'*Hérodiade* de M. J. Massenet est décidément le plus grand succès qu'ait jamais eu le théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Samedi avait lieu la douzième représentation devant un public aussi nombreux et aussi enthousiaste que celui de la première.

Des villes environnantes on a organisé les *trains-Hérodiade* qui amènent trois fois par semaine dans la capitale la procession des dilettantes flamands et wallons.

On affirme que le roi de Bavière est venu incognito à une des représentations. C'est un fanatique de la musique de Massenet; il y a deux ans Sa Majesté bavaroise avait fait monter à Munich le *Roi de Lahore* et assistait seul, dans la salle, à la première représentation.

Mme Albani était à la représentation de samedi, suivant attentivement sur la partition le rôle de Salomé, qu'elle chantera la saison prochaine au théâtre de Covent-Garden, à Londres.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse d'Anvers* :

« En Mongolie, les missionnaires belges poursuivent avec succès leurs conquêtes pacifiques. Chaque année de nouveaux ouvriers apostoliques quittent le séminaire de Scheut-lez-Bruxelles, pour aller rejoindre leurs frères et travailler avec eux à la conversion des infidèles. Avec S. E. le cardinal Dechamps nous sommes « chrétiennement fiers en songeant que cette » glorieuse entreprise a pris naissance sur le sol » de notre patrie ; » et nous sommes heureux de constater que le zélé et courageux fondateur de cette mission et son digne successeur sont, l'un et l'autre, enfants d'Anvers. Les catholiques belges, et surtout les catholiques anversois, suivront toujours avec une tendre sollicitude et une sympathie marquée les héroïques efforts que déploient nos compatriotes aux extrémités du monde, pour y implanter la civilisation chrétienne, source unique et véritable de la prospérité des peuples. »

» S'occupant des missions de l'Océanie, la *Semaine religieuse* rappelle l'héroïsme admirable dont fait preuve, dans ces contrées lointaines, un missionnaire auquel la Belgique peut être fière d'avoir donné naissance. Qu'on en juge par les détails suivants :

» L'une des plus horribles maladies qui affligent l'humanité, la lèpre, fait de nombreuses victimes dans le petit royaume océanien, formé par l'archipel Sandwich. Les malheureux qu'elle a atteints sont relégués dans une petite île, appelée *Molakaï*. Ils sont là au nombre de huit cents. Un jeune missionnaire de la Congrégation de Picpus, le R. P. Deveuster, natif de Tremeloo (Brabant), s'est fait, depuis plus de trois ans, exclusivement leur père spirituel et temporel. Il soignent leurs ulcères ; il les fait penser à Dieu : il les dispose à passer de leurs grandes misères au bonheur du ciel ; et quand ils sont morts, il leur rend lui-même les derniers devoirs.

» Le 15 du mois de septembre, la Reine a voulu voir de ses propres yeux ces affreuses misères et l'admirable dévouement du P. Deveuster. Quelques jours après, quoique protestante, elle a envoyé la décoration de chevalier commandeur de l'ordre de Kalakaua à Mgr Maigret, évêque et vicaire apostolique de la mission de Sandwich, ainsi qu'à son héroïque collaborateur, le R. P. Deveuster. Les protestants eux-mêmes ont chaleureusement applaudi à cet acte de leur Reine. »

FAITS DIVERS

— Le ministère des finances public l'avis suivant :

Un concours, comprenant les deux catégories de commis-surnuméraire et d'expéditionnaire-surnuméraire, aura lieu dans le courant du mois de mars prochain.

Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans, ni après celui de trente ans ; toutefois, une exception est faite en faveur des militaires comptant cinq années de services, qui peuvent être autorisés, jusqu'à trente-cinq ans, à passer l'examen pour le surnumérariat de 2e classe.

Les demandes d'admission doivent être écrites sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-après :

Expédition dûment légalisée de l'acte de naissance du candidat ;

Acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le conporte ;

Diplôme de bachelier pour l'examen de commis-surnuméraire.

Certificat des autorités locales ou tout autre pièce authentique établissant que le candidat possède, personnellement ou par sa famille, les ressources nécessaires pour assurer son existence pendant la durée entière du surnumérariat.

Le programme des connaissances exigées des candidats est déposé à la direction du cabinet, du personnel et du matériel (personnel) et sera communiqué à toutes les personnes qui en feront la demande.

La liste d'inscription sera close le 28 février.

Les viandes salées. — Que les amateurs de viandes américaines se rassurent.

Le ministre du commerce vient de déposer, à la Chambre, un projet de loi tendant à rapporter, sous conditions, le décret du 18 février 1881, qui a interdit l'importation en France de viandes de porcs salées, de provenance américaine.

L'expérience a prouvé que la cuisson complète des viandes de porc suffit à donner une innocuité complète à celles qui pourraient être infectées de trichines. En cet état, le projet de loi propose que les viandes de porc salées de provenance étrangère, accompagnées d'un certificat attestant que la viande a subi une préparation complète et qu'elle répond au type connu dans le commerce sous le nom de *Fully-Cured*, pourront être importées en France.

Ces certificats seront délivrés aux lieux d'origine sur la demande et aux frais des intéressés, par des inspecteurs locaux dont la qualité sera justifiée et la signature dûment légalisée par les agents consulaires de la République.

— Hier ont eu lieu les obsèques de M. Adrien de Longpérier. Le cortège est parti à dix heures un quart de la maison mortuaire.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. J. Girard, président de l'Académie des inscriptions ; Wallon, secrétaire perpétuel ; Alfred Maury, directeur des archives, ami du défunt, et M. de Ronchaud, directeur général des musées, délégué du ministre de l'instruction publique.

Un détachement du 129e de ligne, commandé par un capitaine, rendait les honneurs militaires.

Presque tous les membres de l'Académie des inscriptions étaient venus rendre un suprême hommage à leur illustre confrère et suivaient le char funèbre.

Dans l'assistance, très nombreuse, nous avons remarqué MM. Hauréau, Renan, Oppert, Barbier de Meynard, Deloche, le baron Larrey, Ad. Régnier, Ravaisson, de Rozière, G. Paris, Fr. Lenormant, Ch. Nisard, Edm. Le Blant, Léon de Rosny, Rey, Gust, Schlumberger, Emile Mayer, Anatole de Barthélemy, etc.

L'absoute a été donnée par M. le curé de Passy.

Après les cérémonies religieuses, le corps a été transporté dans le jardin du presbytère attenant à l'église. C'est là que M. Girard, au nom de l'Académie des inscriptions, et M. G. Perrot, au nom de la Société des Antiquaires de France, ont prononcé des discours.

En qualité d'ami du défunt, et au nom de la rédaction du *Journal des Savants*, M. Alfred Maury avait écrit un discours que son émotion l'a empêché de prononcer; il a été lu par Me Miller.

A midi, le cercueil était placé dans le fourgon qui devait le transporter à la gare de l'Est, d'où il sera dirigé sur Meaux.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt, qui était commandeur de la Légion d'honneur, par un détachement du 104e régiment de ligne.

— Le *Figaro* consacre à M. Adrien de Longpérier, que vient de perdre l'Institut, un article dans lequel nous relevons cet épisode qui montre avec quel patriotisme éclairé et combien haut savait porter l'honneur de la France, l'homme auquel elle doit les galeries assyriennes du musée du Louvre :

Un jour, Victor Place, — l'un de ses deux lieutenants : Botta était l'autre — perdit la bataille.

Il avait retiré du sol bouleversé de Mossoul des monuments d'une importance considérable. Les envois de Layart, agent d'Angleterre, aux musées de Londres, allaient être éclipsés. Longpérier qui était instruit de la valeur des sculptures découvertes par notre consul, se sentait hors de lui. Victor Place embarqua sur des *keleks*, radeaux formés de pièces de bois soutenues par des outres, les lourdes pierres contemporaines de Sargon. Les *keleks* devaient suivre le Tigre jusqu'à Bagdad. L'embarquement eut lieu sans encombre. Mais le bruit se répandit parmi les Turcs que plusieurs outres des *keleks* renfermaient de l'or. Un complot fut tramé. Pendant une nuit, lorsque les radeaux descendaient lentement le cours du fleuve, des Turcs se jetèrent à la nage et perçant les outres de leurs poignards ils firent sombrer le chargement.

Ce fut un coup de foudre pour Longpérier.

Le patriote et le savant se sentaient humiliés de cet échec.

Pendant plus d'une année le conservateur des collections assyriennes chercha le moyen de réparer cette cette défaite. Tenter de repêcher les monuments par des mains françaises était impossible. Il fallait trouver un auxiliaire qui eût quelque autorité sur la population de Mossoul.

Cet auxiliaire se présenta de lui-même à Longpérier.

Il s'appelait Messaoud-Bey et était officier.

Il proposa de relever les Keleks et de les conduire à Bassora sans que la France eût à lui tenir compte de ses efforts avant leur plein succès.

L'offre était séduisante. Longpérier étudia soigneusement le plan de Messaoud-Bey.

Convaincu des chances de réussite que présentait sa proposition, il prit un jour Messaoud-Bey par le bras et le conduisit chez le ministre de l'intérieur.

Celui-ci écouta sans rien dire.

Quand Messaoud-Bey et Longpérier eurent cessé de parler :

— Vous mettez, sans doute, dit le ministre à Messaoud-Bey une condition au service que vous êtes prêt à rendre à la France.

— Oui, Excellence.

— Quelle est-elle ?

— M. de Longpérier vous la fera connaître.

— C'est bien.

Messaoud-Bey sortit.

Lorsque le ministre et Longpérier furent seuls :

— A quel prix cet homme met-il son dévouement ?

— Excellence, Messaoud-Bey est un brillant officier. S'il réussit dans son entreprise, il demande la croix d'honneur.

Le ministre réfléchit un instant. La croix d'honneur? Messaoud-Bey est étranger. Je ne puis condescendre à son désir.

Ce fut inutilement que Longpérier essaya de vaincre les scrupules du ministre. Il n'y parvint pas. Les marbres assyriens extraits avec notre or des ruines de Babylone et de Ninive dorment depuis trente ans au fond du Tigre pour une croix d'honneur refusée.

M. de Longpérier a dû bien souffrir pendant les derniers temps de sa noble existence, en voyant cette croix dont il prisait si grandement la valeur patriotique, «galvaudée » par la République opportuniste sur tant de poitrines que l'on voit.

— Le percement du Saint-Gothard aura probablement pour résultat fâcheux pour la France, celui de faire passer par la Belgique la « malle des Indes », c'est-à-dire l'express qui dessert la correspondance entre l'Angleterre, la France, l'Italie et les Indes ; jusqu'à présent, il passait par Calais, Paris, Dijon, Modane, Turin, Bologne, le voyage le plus court par mer et le plus direct par un express.

Or, il parait certain que le trajet serait raccourci d'une heure et demie en venant par la Belgique.

Dans ce cas, l'express portant la « malle des Indes » partirait d'Ostende pour Brindisi et suivrait la route suivante : Bruxelles (Nord), Bruxelles (Quartier-Léopold), Arlon, Luxembourg, Metz, Strasbourg, Bâle, Lucerne, Milan, Modane, pour continuer comme actuellement.

Les voitures de l'express seraient directes d'Ostende à Brindisi.

Cette question de changement d'itinéraire de la malle fies Indes sera probablement résolue dans la conférence internationale.

Un convive bien gênant. — Un étrange incident s'est produit mercredi au banquet que M. Gladstone donnait à ses fermiers.

Eludant la surveillance de la livrée, un individu pénétra dans la salle du festin et vint s'asseoir aux places d'honneur, tout près du premier ministre lui-même.

Cet homme mangea bien, but encore mieux, fit grand honneur aux toasts et remit à M. Gladstone une lettre ainsi libellée :

Mon cher Satan.

Arrivé à l'instant de l'Enfer, je viens vous offrir mes services. Si vous avez besoin de soufre, je pourrai vous en fournir à bon marché.

Le vieil Hardy.

A l'issue du banquet, l'individu en question saisit M. Gladstone par son pardessus et voulut l'empêcher de continuer son chemin.

Presque aussitôt, le sous-chef constable Adams intervenait et délivrait le premier ministre de l'étreinte de son agresseur, qui a été consigné au poste, où il a refusé de déclarer son nom.

Une enquête est ouverte.

Au pôle Nord en ballon. — Voici qui dépasse les conceptions les plus mirobolantes des romanciers. Ecoutez ce que nous rapportent les journaux américains :

Le commandant Cheyne a expliqué devant l'Académie des sciences de San-Francisco, son plan pour aller au pôle Nord en ballon. Il prétend que son projet a l'appui de beaucoup de personnages distingués d'Angleterre, du comte Derby, de six membres du Parlement, trois de la Société royale, etc., et qu'ils n'attendent que d'être assurés de la coopération américaine pour former une Société d'expédition anglo-américaine.

Le voyage se ferait par la baie de Baffin et le détroit de Smith.

Les membres de l'expédition seront au nombre de dix-sept, y compris le lieutenant Schwatka, à qui le commandant Cheyne a promis qu'il en ferait partie. Ils partiront en bateau, avec des chiens, ballons et provisions pour deux ans et demi. Le bateau les débarquera sur la mine de charbon découverte à l'extrémité du détroit de Smith, à 496 milles du pôle Nord. Ils établiront leurs quartiers d'hiver près de la baie de Saint-Patrick. Ils auront trois ballons, pouvant porter 2 tonnes chacun ; chaque ballon recevra trois hommes, des chiens, et pour 51 jours de provisions, et sera muni d'un cordage pendant, devant le maintenir à une hauteur uniforme d'un millier de pieds. Le commaudant calculera la direction générale des vents, au moyen de trois observatoires.

Quand les observations auront établi la position du centre des courants du vent, le départ aura lieu et le pôle Nord devra être atteint dans l'espace de 18 à 20 heures. Le retour aura lieu également en ballon. Pour réparer la déperdition du gaz, un des ballons sera démoli, et son gaz sera employé pour les deux autres, ce qui leur permettra sans doute de revenir. Dans le cas contraire, le commandant Cheyne et le lieutenant Schwatka sont décidés à faire leur retour du pôle par le côté opposé, et les probabilités sont qu'ils iront atterrir quelque part en Russie.

L'Académie des sciences a voté une résolution approuvant les vues du commandant Cheyne.

On écrit de Caen, 16 janvier :

On a trouvé hier matin, dans les chasses de Bavent, le cadavre de M. Beaumieux, caissier principal de la trésorie générale du Calvaros. Le défunt avait disparu depuis vendredi soir.

La vérification de ses livres n'a permis de constater aucune irrégularité ; mais M. Beaumieux faisait, en outre, les affaires de plusieurs personnes dont il avait la confiance. On croit qu'il aurait fait des pertes de Bourse, et qu'il se serait trouvé dans l'impossibilité de rendre ses comptes.

Jusqu'ici, on ignore le chiffre du déficit qu'il laisse : il était âgé de quarante ans environ, et laisse une veuve et une jeune fille.

— Deux princesses en danger. — Ces jours derniers la princesse de Galles a échappé à un grand danger. Il y avait fête au château de Sandringham. Plusieurs invités se divertissaient au jeu de *snapdragon*, qui consiste à retirer rapidement des fruits confits d'une coupe où brûle du rhum.

Tout à coup la coupe se renverse et les flammes atteignent les vêtements de la princesse. Sans perdre la tête, elle arracha un tablier qui avait pris feu : les assistants se précipitèrent avec des châles et étouffèrent ce qui restait des flammes. La princesse en fut quitte pour une forte brûlure au bras.

Le lendemain, sa sœur, l'impératrice de Russie, éprouvait un accident qui aurait également pu devenir des plus graves.

Sa Majesté se promenait en traîneau accompagnée de la comtesse Schéremetieff, lorsque le cocher tournant trop brusquement pour éviter un traîneau, dont le conducteur dormait, fit renverser le véhicule. La comtesse fut projetée dans la neige ; mais l'impératrice resta accrochée dans le traîneau et fut traînée la distance de quelques mètres. Les chevaux s'arrêtèrent enfin ; un officier qui se trouvait à cet endroit accourut et dégagea l'impératrice, qui heureusement n'avait éprouvé que quelques légères contusions.

TRIBUNAUX

On se souvient que certains organes de la presse radicale avaient ridiculement exagéré le petit procès des jeunes viveurs récemment condamnés pour avoir fait un charivari chez des femmes à la mode. Toutes sortes d'histoires, plus fantaisistes les unes que les autres, avaient défrayé leurs chroniques, qui vécurent pendant plusieurs jours des *nouveaux scandales de Bordeaux*.

M. Hue et les autres jeunes gens poursuivis avec lui snt assigné la *Lanterne*, qui s'était distinguée par les récits les plus émouvants et les accusations les plus formidables contre leur honneur.

Le procès est venu samedi, La *Lanterne* a fait défaut.

Le tribunal correctionnel a reconnu le journal coupable de diffamation et, dans un jugement très sévèrement motivé, il a condamné :

Le gérant à un mois de prison, 1,000 francs d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts envers chacun des six plaignants ;

M. Mirès, auteur des articles diffamatoires, à trois mois de prison, 1,000 francs d'amende, et 303 fr. de dommages intérêts.

L'insertion du jugement est ordonnée dans six journaux de Paris et tous les journaux de Bordeaux.

Le gérant de la *Victoire*, feuille radicale de la ville, est condamné, en raison des mêmes faits, à deux mois de prison, 500 francs d'amende, 200 francs de dommages-intérêts envers chaque concluant, et à dix insertions.

Choses & Autres

Un pur Marseillais sort du nouvel Opéra.

Le lendemain, il rencontre un de ses amis qui lui demande ce qu'il pense de l'édifice.

Ah ! mon cher ! que c'est beau ! que c'est grand! grand surtout! Figure-toi, pour t'en donner une idée, que les couloirs sont si immenses que, quand je suis sorti, je me trouvais tout à l'étroit sur le boulevard!

Une dame d'une quarantaine d'années comparaît comme témoin devant le tribunal.

Le Président. — Votre âge?

La dame. — Vingt-neuf ans... et quelques années.

On connaît M. D..., tapissier qui a la funeste manie du théâtre.

Une cliente. — Monsieur, je désire que vous m'arrangiey une pièce....

Le tapissier, *distrait*. — Parfaitement, madame. En combien d'actes?

Un cordon bleu est cité comme témoin dans une affaire d'assises, où ses maîtres sont compromis.

— Dites-nous ce que vous savez? lui demande le président.

— Faire un peu de cuisine.

Boulevards extérieurs.

Deux voyous dépenaillés et sinistres, examinent un mur bariolé d'affiches financières.

— Faudrait fonder une Société de Crédit...

— Oui... mais on n'aurait pas confiance...

— Oh !... si nous avions seulement une redingote !

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Le Conseil de cabinet d'hier

Dans le conseil de cabinet qui a été tenu hier, les ministres ont confirmé toutes les précédentes résolutions.

Tous les votes ont réuni l'unanimité. La diversité des opinions qui partagent la Chambre contraste singulièrement avec l'accord absolu qui règne dans le cabinet, non-seulement sur le fond même de la question, mais aussi sur l'attitude à suivre. Il n'y a par conséquent aucune créance à ajouter aux récits qui présentent quelques-uns des ministres comme s'étant refusés de souscrire à ce qu'on a appelé certaines exigences de M. Gambetta.

Le conseil a, en outre, de nouveau examiné la question de savoir s'il y avait lieu de déposer dès maintenant sur le bureau de la Chambre les projets dont il a achevé l'examen et dont plusieurs sont déjà imprimés. Il en a reconnu l'impossibilité.

Dans le projet relatif à la réorganisation de la magistrature, par exemple, il demande la suppression des tribunaux d'arrondissement qui n'ont pas à juger annuellement un nombre suffisant d'affaires. De cette suppression, il fait la base essentielle de la réorganisation judiciaire. Le personnel actuel sera réduit et les magistrats en fonctions qui se sont montrés hostiles à nos institutions et qui sont arrivés à la limite d'âge, pourront être écartés sans que le principe de l'inamovibilité soit atteint. Or, la dernière chambre, qui a pourtant voté le scrutin de liste, a repoussé cette suppression d'un certain nombre de tribunaux d'arrondissement, parce que chaque député voulait bien supprimer le tribunal de l'arrondissement, mais ne voulait pas supprimer le tribunal de sa circonscription. N'est-il pas téméraire de croire que cette réforme sera plus réalisable avec la Chambre actuelle qu'avec la précédente, si décidément il est reconnu que la Chambre actuelle est encore plus fortement attachée que sa devancière au scrutin d'arrondissement.

La question a été également examinée pour le projet relatif au recrutement dont le général Campenon a dans la dernière séance, annoncé le prochain dépôt. Si, comme on l'assure, le Gouvernement veut rendre le service obligatoire pour tous, sans exception, s'il veut abolir le volontariat d'un an, est-ce que la Chambre actuelle ne reculera pas devant ces réformes ?

La décision qu'avait prise déjà le Gouvernement a été confirmée. Il ne peut pas agir autrement. La réforme électorale est la réforme initiale ; elle doit précéder toutes les autres et non pas les suivre. Il est vrai que le Cabinet s'engage à ne pas dissoudre la Chambre mais le jour où chacun saura que cette législature, tout en allant jusqu'à sa limite légale, est la dernière pour l'arrondissement, la politique s'en ressentira forcément parceque les députés, soustraits aux influences et aux rivalités locales prendront pour objectif de leurs votes le département et non l'arrondissement, et parce qu'ils auront en vue, non les nominations à faire ou les faveurs à obtenir, mais les idées à soutenir et les principes à faire triompher.

Le Scrutin de liste

Paris, 17 janvier, soir.

On annonce que si le scrutin de liste était adopté, M. Renault de Morlière proposerait la dissolution immédiate de la Chambre.

M. Marcou présentera un contre-projet de loi, tendant à faire les élections des sénateurs par le suffrage universel direct.

Le projet de révision en province

Paris, 18 janvier.

Hier sont arrivés au ministère de l'intérieur des rapports annonçant qu'à Nantes, à Bordeaux, à Lyon, à Montluçon, le discours de révision du président du Conseil avait été l'objet d'inscriptions injurieuses faites au charbon, aussitôt après l'affichage.

Le recrutement de l'armée

Paris, 17 janvier, soir.

Le projet de M. le général Campenon, ministre de la guerre, sur le recrutement de l'armée, institue pour tous les Français, sauf les soutiens de famille, l'obligation du service militaire.

M. Weiss

Paris, 17 janvier, soir.

On dément formellement la nouvelle de la démission de M. Weiss, que l'*Intransigeant* a donnée ce matin.

Un nouveau voyage de M. Gougeard.

Paris, 18 janvier.

Le ministre de la marine se propose de se rendre à Angers, où il visitera l'école des arts-et-métiers. Il profitera de cette occasion pour féliciter les jeunes mousses qui relèvent de son ministère, d'avoir refusé de participer aux derniers désordres de l'école, en disant que de pareils actes ne sauraient être à l'honneur de jeunes gens pensionnés par l'Etat.

Le traité de commerce anglo-français

Paris, 17 janvier, soir

L'ambassadeur d'Angleterre a remis jeudi dernier à M. Gambetta de nouvelles propositions relatives aux points en litige de la négociation commerciale. On dit qu'elles auraient été acceptées en partie par le gouvernement français, mais la question du régime des vins de France en Angleterre n'aurait pas encore été traitée.

Le taux de l'intérêt

Paris, 18 janvier

La majorité de la commission relative au taux de l'intérêt de l'argent est favorable à la suppression du taux légal.

M. Sick

Paris, 18 janvier.

La nomination de M. Sick, le blackboulé du 20e arrondissement de Paris, comme directeur de l'octroi de Paris est démentie.

Mutations épiscopales

Paris, 18 janvier.

On assure que Mgr l'évêque de Moulins, démissionnerait pour cause de santé.

On parle aussi de changements qu'aurait demandé Mgr l'évêque de Poitiers.

La chapelle expiatoire de Paris

Paris, 17 janv., s.

On a parlé hier d'une question que M. Jules Roche doit adresser jeudi au ministre des cultes, au sujet de la Chapelle expiatoire.

M. Jules Roche doit faire porter son incident sur ce point qu'il ne veut pas que l'on interdise les manifestations royalistes, mais que ces manifestations n'aient pas lieu dans un local appartenant à la Ville.

Entrevue du général Chanzy et du princ Frédéric-Charles

Berlin, 16 janvier.

Le général Chanzy a eu une entrevue de deux heures avec le prince Frédéric-Charles. Le général s'est exprimé d'une façon optimiste au sujet de la situation de la Russie. Il a déclaré que, si le czar se montrait énergique, il triompherait des dificultés actuelles.

Nouvelle de chasse

Paris, 18 janvier.

Quelques députés, parmi lesquels M. Fousset, vont soumettre à la Chambre un projet de loi ayant pour objet la *création de réserves légales*, en vue du repeuplement du gibier en France.

Les ports du sud

Marseille, 17 janvier.

Le conseil général a émis un vœu en faveur de la prompte exécution des ports du sud.

Relativement au canal du Rhône, la ville de Marseille se porte garant vis-à-vis de l'Etat d'une subvention égale au quart de la défense. Le conseil décide de faire face à cet engagement au moyen d'un emprunt.

La commission du budget municipal de 1882 a porté, dans sa séance de ce soir, les frais de représentation du maire de 15,000 à 30,000 francs et a inscrit une somme de 70,000 francs pour les conseillers municipaux.

Arrestation du frère du Bey de Tunis

Tunis, 17 janvier, soir.

Taie-Bey, second frère du Bey de Tunis, a été arrêté ce matin par le ministre de la guerre et de la marine, et a été enfermé dans un appartement du Bardo.

Il est soupçonné de menées criminelles pour se substituer au Bey actuel.

La question romaine

Rome, 17 janvier, 11 h. 10.

Une députation de catholiques turinois, apportant une couronne de bronze pour le monument de Pie IX, sera reçue aujourd'hui par le Saint-Père, qui doit bénir la couronne.

Les appartements de M. de Schlœzer sont préparés pour recevoir cet envoyé prussien, chargé des négociations pour la pacification religieuse.

Le Pélérinage espagnol à Rome

Madrid, 17 janv., 10 h. m.

Aussitôt après l'arrivée du roi à Madrid, jeudi matin, le conseil des ministres arrêtera l'attitude que devra prendre le gouvernement à l'égard du pélérinage que les évêques vont organiser, sous les auspices du primat d'Espagne, l'archevêque de Tolède, dans tous les diocèses de la péninsule.

Malgré les assurances formelles de M. Nocedal, chef du parti carliste, et du primat, qui ont assuré au maréchal Campos que la manifestation aurait un caractère purement religieux, le cabinet et les autorités se sont émus de voir dans les juntes centrales et locales, qui organisent le pélérinage, des ecclésiastiques et des chefs politiques et militaires du carlisme durant la dernière guerre civile. (*Le Temps.*)

Le pélerinage espagnol à Rome

Madrid, 17 janvier.

Le projet de pélerinage à Rome, ayant pris un caractère carliste accentué, le gouvernement a donné des instructions à l'ambassadeur d'Espagne près le Vatican, afin qu'il obtienne du pape qu'il s'oppose au caractère politique de la manifestation à laquelle 10,000 personnes doivent prendre part.

Un banquet de journalistes à Lisbonne

Lisbonne, 17 janvier.

Hier un grand banquet a été offert par la presse portugaise aux journalistes étrangers, sous la présidence de l'écrivain portugais Pinheiro Chagas, qui a prononcé un discours éloquent en français, saluant la presse universelle.

La piupart des invités espagnols ont porté des toasts enthousiastes à l'indépendance complète, à l'autonomie du Portugal, à ses gloires passées, à ses espérances d'avenir.

Les rapports de l'Allemagne et de la Hollande

Lahaye, 17 janvier.

Le *Dagblad* contredit formellement les bruits du *Berliner Tageblatt* ayant rapport à une entente moins cordiale entre la Hollande et l'Allemagne.

Une affaire secrète en Prusse

Berlin, 17 janvier, soir

On annonce qu'une enquête a été ordonnée à l'égard d'un haut fonctionnaire coupable d'abus de documents officiels ; l'affaire est tenue autant que possible secrète.

Affaires d'Egypte

Une correspondance télégraphique de Paris publiée par le *Daily Telegraph* du 16, dit que la question égyptienne occupe l'attention sérieuse des meilleurs écrivains de la presse de Paris, et qu'il est hautement satisfaisant d'observer le ton modéré qui prévaut généralement dans les jugements portés sur cette question.

« Les journalistes parisiens, dit le correspondant du *Daily Telegraph*, se contentent d'insister sur le fait qu'il était absolument nécessaire de convaincre le khédive; qu'en ce qui concerne les affaires d'Egypte, les deux puissances sont aussi unies qu'elles l'ont jamais été. ».

Affaires d'Egypte

Le Caire, 17 janvier.

La nouvelle officielle de l'arrivée d'un vaisseau de guerre turc à Alexandrie cause ici une certaine émotion ; mais, d'après les derniers renseignements, il paraît que ce vaisseau qui ne jauge que 650 tonneaux a été obligé d'entrer dans le port parce qu'il avait perdu ses ancres.

Relativement à la demande qu'a faite la Chambre des notables de voter le budget, les contrôleurs anglais et français auraient reçu, dit-on, des instructions rigoureuses pour empêcher toute concession de la part du gouvernement égyptien.

L'agitation Irlandaise

Londres, 17 janvier.

Le *Times* annonce que le Gouvernement a décidé de ne mettre en liberté que les députés irlandais, et de retenir les autres prisonniers.

Dublin, 17 janvier.

D'après un rapport présenté au meeting des femmes de la Land League, on a dépensé la semaine dernière 850 livres sterling pour les familles expulsées et 300 pour la nourriture des personnes suspectes.

On a reçu 1700 livres. Il y a eu pendant la semaine 16 arrestations et 44 expulsions.

Le discours du trône en Norwège

Christiana, 17 janvier.

Le Storthing, convoqué en session extraordinaire pour discuter le traité de commerce conclu avec la France, s'est réuni aujourd'hui.

Dans le discours du trône, le roi fait ressortir la grande importance de ce traité, au point de vue du commerce et de la navigation.

Il fait ensuite allusion au mariage du prince royale de Suède et Norwège et constate l'amélioration de la situation économique.

Les troubles de la Dalmatie

Vienne, 16 janvier.

L'agitateur slave Matanovitsch a été arrêté hier, à Trieste, au moment où il voulait s'embarquer pour Cattaro. On a trouvé sur lui des documents importants, concernant l'agitation panslaviste de la Dalmatie et de l'Herzégovine.

Les journaux Italiens achetés par des Français

L'*Europe Diplomatique* reçoit de son correspondant de Rome le curieux télégramme que voici :

« Rome, 16 janvier, 2 h.

» La vente des journaux de M. Oblieght à une Société franco-romaine provoque de très vifs commentaires dans la presse italienne. Le *Popolo romano* fait remarquer le danger de voir passer dans les mains étrangères tous les organes italiens. Il est curieux, en effet, de voir aujourd'hui passer dans des mains françaises dix ou douze feuilles italiennes, parmi lesquelles de très importantes, comme le *Diritto* et la *Fanfulla*. Le nom de M. Gambetta a été mêlé à cette vente de journaux. On sait aujourd'hui qu'il n'est absolument pour rien dans cette affaire. »

Le procès Guiteau aux Etats-Unis.

Washington, 16 janvier.

Le procès Guiteau approche du dénouement. L'accusation a terminé son réquisitoire, et l'un des défenseurs a prononcé sa plaidoirie hier. L'assassin de Garfield persiste à soutenir qu'il n'est pas fou actuellement, mais qu'il l'a été au moment du crime, ou plutôt qu'il agi sous l'impulsion d'une force irrésistible qui lui enlevait son libre arbitre et par conséquent, sa responsabilité. Ses défenseurs, au contraire, plaident la thèse de l'insanité complète et constante.

Guiteau a voulu prendre la parole pour se défendre lui-même et lire un long mémoire écrit par lui. Mais le juge, M. Cox, a refusé de le laisser parler, en soutenant que l'accusé abuserait de la permission qui lui serait donnée, comme il l'a déjà fait au cours du procès.

Guiteau a fait publier dans les journaux le mémoire qu'il n'a pas pu prononcer, c'est un long fatras où il répète qu'il a agi sous l'inspiration divine et qu'au surplus le tribunal est incompétent pour le juger.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Les agitateurs du Maroc

Tanger, 18 janvier, soir.

Sur les représentations de la France, l'Empereur du Maroc a décidé de prendre des mesures énergiques pour poursuivre tous les agitateurs qui organisent, sur le territoire marocain, des incursions contre les tribus algériennes.

La note collective

Paris, 18 janvier, soir.

Les journaux anglais publient une note, émanant du ministère des affaires étrangères de Constantinople, et remise, par les ambassadeurs de la Porte, aux Cabinets de Londres et de Paris.

On ignore ici si une note semblable a été communiquée par Musurus-Pacha à lord Granville.

Mais on croit savoir que l'ambassadeur de la Porte à Paris, s'est contenté, dans une visite à M. Gambetta, de lui donner lecture d'un télégramme, sans lui en laisser la copie. Cette communication de l'ambassadeur au Président du Conseil, a amené entre eux un échange d'explications sur la parfaite correction de la note collective, au double point de vue du maintien du *statu quo* des firmans du Sultan et des garanties, assurées, aux intérêts de l'Angleterre et de la France, par deg Conventions antérieures.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 18 janvier.

Cours de clôture de New-York du 17 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
12,07	12,21	12,48	12,68	12,85	12,99	13,10	13,20.

Ventes du jour : 89,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 14,000 bal. contre 24,000 en 1881.

Total de la semaine : 45,000 balles contre 74,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 18 janvier.

Cours de clôture de New-York du 17 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11,20	11,22	11,40	11,50	11,60	11,65

Roubaix, le 18 janvier 1882.

LAINES

Anvers, 17 janvier 1882.

MM. de Harven frères, communiquent l'avis suivant :

Nos existences en laines de La Plata comportaient au 18 novembre dernier 3000 balles.

Depuis cette date nous avons reçu de La Plata environ 15,000 balles et 700 balles de diverses provenances.

On a vendu à main ferme 7335 balles, 5783 ont transité, soit comme existences ce jour 5,606 balles.

Nous avons, jusqu'ici, reçu 11,785 balles de laines fraîches. La nouvelle tonte est bonne. La laine est fine et nerveuse; — le gratteron est moins abondant que de coutume; — le suint est sec et léger.

C'est avec satisfaction que nous constatons, de rechef, les améliorations réalisées par les éleveurs de La Plata.

Lorsqu'on reporte ses souvenirs à quelques années, on a lieu de s'étonner des progrès accomplis. — Actuellement, plusieurs bergeries Argentines pourraient déjà, sans trop de désavantage, rivaliser avec les bons produits moyens de l'Australie.

Forcément limitées par le manque d'existences, les transactions n'ont pu redevenir actives que vers la mi-décembre. — Les qualités des nouvelles laines ont stimulé les acheteurs. — De là, le chiffre des ventes relativement élevé.

La valeur intrinsèque du textile s'est bien maintenue aux cours de novembre. Les prix payés, nominalement plus élevés, sont la conséquence du mérite et, surtout, de la supériorité des rendements des nouvelles laines. — Elles ont, jusqu'ici, réalisé les prix suivants :

Bonne moyenne. — Mérinos 185 à 210 fr. — Prima 175 à 200 fr. — Secunda 175 à 200 fr. — Bonne à belle. — Ms 215 à 230 fr. — 1e 205 à 230 fr. — 2e 205 à 230 fr.

L'ouverture de la première série de nos ventes publiques trimestrielles est fixée au 31 courant. — Ces enchères débuteront par une séance de laines d'Australie (5,000 balles probablement)

Marché de Courtrai du 17 janvier

Prix par hectolitre: Froment blanc, 23 »» 24 »» Froment roux »» »» »» »»; Seigle 15 »» 16 »»; Avoine 9 75 10 25. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes 6 »» 7 »»; Pommes de terre rouges 7 »» 7 50; Beurre par 1/2 kil. 1 50 1 71; Œufs, les 25, 2 50 3 25.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos 68 50 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos 56 25 »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 kilos 32 »» 33 »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos 30 »» 31 »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos 19 50 »» »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos 21 »» 29 »»; Tourteaux de chanvre 14 50 »» »».

Bourse linière. — La situation est assez satisfaisante ; un grand nombre d'acheteurs de toiles ont visité nos fabriques et ont opéré assez largement ; le tissage se plaint encore des prix. En fils, un assez bon courant d'affaires aux anciens prix. Pas de changement pour les lins de pays, les prix des qualités communes sont en faveur des acheteurs. Transactions assez importantes en lins de Russie, les cours sont stationnaires, mais la tendance est en faveur des acheteurs.

Marché aux grains du 18 janvier.(Cours commercial.) — Marché moins approvisionné que le précédent : on y comptait 650 hectolitres. La vente s'est faite avec activité, en hausse de 50 c. Farines à 42.50 en consommation.

Du, 18 janvier, (Communiqué par l'hôtel-de-ville. — Hausse moyenne de 0 fr. 51 c. à l'hectolitre.

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Jeudi 19 janvier 1882. — Spectacle extraordinaire, première représentation de : LA PRINCESSE DE TRÉBIZONDE, Grande opérette en 3 actes, var M. Ch. Nuitter et E. Tréfeu, musique d'Offenbach:

LA GRÈVE DES PORGERONS. — Pièce en vers récitée par M. Germain.

Ordre du spectacle. — 1. La Grève des Porgerons. — La princesse de Trébizonde.

Bureaux à 7 heures. 1/2 — Rideau à 8 heures.

GARANTIE DE L'ÉTAT

COMPAGNIE AGRICOLE

DU

Dessèchement de Marais de Fos

ET DU

COLMATAGE DE LACRAU

(Bouches-du-Rhône)

Société anonyme en formation

AU CAPITAL DE **6,000,000** DE FRANCS

Divisé en 12,000 Actions de 500 fr.

Jouissance du 15 janvier 1882

Portant en dehors des dividendes, garantie de 4 0/0 de l'Etat, ainsi qu'il est dit ci-après.

(Statuts déposés chez Me Dufour, notaire)

L'Etat garantit à la Cie, pendant 50 ans, l'intérêt à **4.65** 0/0, amortissement compris, sur le capital-obligations, qui ne pourra pas excéder 24 millions. (*Loi du 9 août 1881*).

Sur ce capital, conformément à la loi de concession, *il est attribué aux actions un intérêt minimum immédiat de 4 0/0 par an, garanti par l'Etat* pendant la période de mise en œuvre de la concession, soit pendant 18 années.

Le capital constitutif sera exclusivement affecté aux acquisitions de terrains.

La Compagnie a pour objet le dessèchement des marais situés le long du canal d'Arles à Bouc, ainsi que la concession pour 99 ans d'un canal dérivé de la Durance, devant servir au dessèchement desdits marais et au colmatage des terres en en friche de la Crau.

ÉMISSION

De 12.000 actions de 500 francs

SUR LESQUELS ON VERSE :

50 fr. en souscrivant;

75 fr. à la répartition.

Les **375** fr. restants seront versés au fur et à mesure des besoins de la Société, après avis donné trois mois à l'avance.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Samedi 21 janvier 1882

A PARIS : A la **Société de Dépôts et de Comptes courants**, 2, place de l'Opéra;

— A la **Société marseillaise** (succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin ;

— A la **Caisse centrale du Travail et de l'Epargne (Banque Populaire)**, 28, avenue de l'Opéra;

A MARSEILLE: A la **Société Marseillaise**;

A LYON: A la **Société Lyonnaise** ;

A SAINT-ÉTIENNE : A la **Société Stéphanoise** ;

A BORDEAUX ; A la **Société Bordelaise**;

A NANCY : A la **Société Nancéienne** ;

A ROUEN : A la **Banque Rouennaise de dépôts.**

La cote officielle aux Bourses de PARIS, LYON et MARSEILLE sera demandée.

On enverra franco sur demande le prospectus détaillé et les rapports parlementaires. 4771—19745

Dans le traitement des affections de poitrines les médecins recommandent spécialement l'usage du **Sirop** et de la **Pâte de Pierre LAMOUROUX**. La réputation dont ces produits jouissent dans le monde médical comme dans le public, est la meilleure preuve de leur efficacité. Le grand succès obtenu par ces préparations, a naturellement fait surgir de nombreuses *imitations* ou *contrefaçons*. Le public les évitera en n'acceptant que les produits dont les étiquettes portent notre signature et notre adresse :

Pierre LAMOUROUX, pharmacien, 45, rue Vauvilliers, Paris. 19785

CONTRE les *Rhumes*, *Grippes*, *Bronchites* et *Irritations de Poitrine et de la Gorge*, le **Sirop** et la **Pâte pectorale** de **Nafé** de **Delangrenier** possèdent une *efficacité certaine* constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; *ne contenant* ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on peut les donner sans crainte aux enfants atteints de toux et de coqueluche. — Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du Docteur O'Méara calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Vente dans les Pharmacies. 19151

Propriétaire-Gérant : Alfred REBOUX
Roubaix. — Imp. Alfred REBOUX